

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 Mars 2017**

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du conseil municipal du 06 Février 2017
Secrétaire de séance élue : Mme Sandrine SAIGNANT

III CCBPD :

1) Représentation des communes au sein du Conseil D'Administration à 65 délégués :
Monsieur le Maire donne lecteur d'un extrait du comité communautaire de la CCBPD :

« A ce jour, la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées est composée de 32 communes administratives avec VAL D'OINGT ET PORTE-DES-PIERRES-DOREES. Elle compte 51295 habitants (population totale) et 50 072 habitants (population municipale). Le rattachement de PORTE-DES-PIERRES-DOREES a été notifié par arrêté préfectoral le 24/01/2017 suite au souhait émis par le conseil municipal de cette commune.

Les modifications de ces communes doivent être actées et intégrées dans l'organisation de la CCBPD :

Il faut revoir le nombre de délégués : si la CCBPD ne trouve pas d'accord local, ce sera la proposition minimale qui sera retenue par le Préfet avec 60 conseillers. Nous pouvons aller jusqu'à 68 conseillers.

Il est proposé de fixer la représentativité des communes à 65 conseillers communautaires.

Ce principe doit être acté par le Conseil Municipal des 32 communes qui devront désigner leurs conseillers sauf s'ils ont été fléchés lors des élections municipales. Les communes nouvelles devront désigner leurs conseillers.

Le vote du nombre de conseillers communautaires se fait à la majorité qualifiée des communes c'est-à-dire 2/3 des communes représentant au moins la moitié de la population »

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé cité ci-dessus, à l'unanimité approuve la représentativité des communes à 65 conseillers communautaires.

2) Désignation d'un référent déchet /

La CCBPD, dans le cadre de la commission environnement, demande qu'un référent « déchets » pour la commune de Chasselay soit désigné.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer Mme Aurélie GHIRARDI comme référent « déchets » dans la commission environnement.

IV Budget de la Commune :

1. Vote du compte de gestion 2016

Par délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte le compte de gestion de l'exercice 2016 établi par le comptable, document rigoureusement identique au compte administratif 2016.

2. Vote du Compte administratif 2016 et de l'affectation du résultat :

Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation du Compte Administratif 2016 après vérification des comptes avec le Percepteur, vote à l'unanimité :

Section de Fonctionnement :

Dépenses réalisées : 1 827 643,66 €.

Recettes réalisées : 2 112 151,83 €.

Total excédentaire **284 508.17 €.**

Section d'investissement

Dépenses réalisées : 323 011,95 €

Recettes réalisées 840 447,32 €

Total excédentaire **517 435,37 €**

DECIDE d'affecter au Budget Primitif 2017 l'excédent de la section de fonctionnement une partie s'élevant à 145 708,17 € à l'article 002 – recette et 138 800,00 € à l'article 1068 recette d'investissement et l'excédent d'investissement 517 435,37 € à l'article 001 de la section d'investissement – recette.

ACCEPTE les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élevant à 9 850,00 €

3. Vote des taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal les taux de contributions directes pour l'année 2017 définis comme ci-dessous :

	TAUX 2016	Coeff. Variation	TAUX 2017
Taxe habitat.	9,75		9,75
Taxe Fonc. (Bâti)	15,09	1,000000	15,09
Taxe Fonc. (Non bâti)	60,36		60,36

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, vote à l'unanimité les Taux 2017 tels qu'ils sont énoncés ci-dessus.

4. Dossiers de subventions :

A. Réhabilitation du chauffage de l'église,

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental et du Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) pour réhabilitation du chauffage de l'église. Les travaux s'élèvent à de 100 733,90 € HT soit 120 880,68 € TTC (travaux, honoraires et frais divers inclus).

B. restauration tableau de l'église :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de restaurer une peinture à l'huile sur toile datant du XVIIIème siècle intitulée « Déploration du Christ » qui se trouve dans l'église de Chasselay. Ce tableau a été inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté du 31 Décembre 1987.

Un devis a été établi par l'Atelier Au Pincelier dont le montant s'élève à 6 880,00 €.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) dont le taux d'aide serait de 25%

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, **ACCEPTENT** le devis établi par l'Atelier au Pincelien qui s'élève à 6880,00 €, **DEMANDENT** à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) l'octroi d'une subvention et **DISENT** que cette dépense est prévue en investissement à l'article 2316 du budget 2017

5 Indemnité de fonction des élus communaux

Vu le décret n° 2017-85 du 26 Janvier 2017,

Vu la délibération du 14/04/2014 fixant le montant des indemnités du Maire et des Adjointes sur la base de l'indice brut terminal 1015

Considérant les nouvelles modifications de l'indice brut terminal en 2017 et 2018,

Le conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de fixer pour l'exercice des fonctions d'adjoint au Maire à 16,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique, à compter du 01 Janvier 2017 et **DECIDE** de fixer pour l'exercice des fonctions de Maire à 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, à compter du 01 janvier 2017.

V. Budget ASSAINISSEMENT :

1. Compte de gestion 2016

Par délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte le compte de gestion de l'exercice 2016 établi par le comptable, document rigoureusement identique au compte administratif 2016.

2. Vote du Compte administratif 2016

Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation du Compte Administratif 2016, après vérification des comptes avec le Percepteur, vote à l'unanimité :

Section d'exploitation :

Dépenses réalisées :	128 491,97 €.
Recettes réalisées :	95 023,68 €.
Total déficitaire	- 33 468,29 €.

Section d'investissement

Dépenses réalisées :	513 221,96 €
Recettes réalisées	770 300,15 €
Total excédentaire	257 078,19 €

DECIDE d'affecter au Budget Primitif 2017 l'excédent de la section d'investissement soit 257 078,19 € à l'article 001 - recette et le déficit de la section exploitation soit - 33 468,29 € à l'article 002 – Dépense.

3. Budget primitif 2017

Après lecture du projet du Budget Primitif 2017 Assainissement, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité.

SECTION D'EXPLOITATION :(voté par chapitre)

Dépenses	254 630,00 €
Recettes	254 630,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (voté par chapitre et sans opération)

- Dépenses	416 198,19 €
- Recettes	416 198,19 €

VI. Syndicats : fiscalisation de la participation financière

A Syndicat Beaujolais Azergues :

Dans le cadre du recouvrement des charges Syndicales, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** pour l'année 2017 de fiscaliser la part aux charges du Syndicat Mixte Beaujolais Azergues incombant à notre collectivité qui s'élève à : 53 343,00 €

B.SIGERLy

Dans le cadre du recouvrement des charges Syndicales, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** pour l'année 2017 de fiscaliser la part aux charges du SIGERLy incombant à notre collectivité qui s'élève à : 213 909,16 €

VII Mise en place de « la ville amie des Aînés » :

L'amélioration du bien-être de nos aînés sur notre commune est un projet d'ordre primordial dont l'objectif est de répondre aux enjeux et aux attentes d'une population vieillissante.

Le Conseil des Sages et son groupe de travail sur le cadre de vie a sollicité la Commune pour entamer une démarche « Ville Amie des Aînés ».

La majorité des personnes âgées souhaitent vivre chez elles le plus longtemps possible. C'est pourquoi il devient essentiel pour nos communes de s'adapter et d'aménager l'espace public urbain. C'est une nécessité pour les aînés, mais aussi pour l'ensemble des habitants quels que soient leur âge ou leurs situations sociales. Il s'agit en effet de repenser la manière de « mieux vivre ensemble ». Il est important que nos aînés puissent vivre dans des milieux leur permettant de continuer à mener une vie active et épanouie.

Nous savons ce que nous devons à ceux qui ont cessé d'être professionnellement actifs, car ils restent pour la plupart socialement engagés. Notre commune s'engage à encourager et à reconnaître l'utilité sociale de nos aînés, nous nous devons d'y être attentifs, car la solidarité et l'engagement sont des valeurs précieuses mais fragiles.

Le réseau Villes –amies des aînés valorise l'importance pour une collectivité de fédérer la politique d'accompagnement social et de santé des personnes âgées, mais aussi de l'ensemble des publics fragilisés. Sa dynamique se comprend dans sa capacité à créer un réseau, à favoriser les mutualisations d'idées, d'innovations et de moyens, à produire de l'ingénierie sociale, à favoriser le dialogue avec d'autres structures...

Les huit thématiques retenues par l'Organisation Mondiale de la Santé sont :

- Bâtiments et espaces extérieurs
- Transport et mobilité
- Habitat
- Information et communication
- Lien social et solidarité
- Participation citoyenne et emploi
- Autonomie, services et soins
- Culture et loisirs

Chasselay souhaite montrer son engagement dans cette démarche car il est de la responsabilité de ses élus d'anticiper les changements de la société. Tout ce qui favorise le lien entre les générations doit être au centre de ses réflexions de développement urbain.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'adhérer au Réseau Français des Villes Amies des Aînés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité : **DECIDE** d'adhérer au Réseau Français des Villes Amies des Aînés et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

VIII. Personnel : Instauration du RIFSEEP pour le cadre d'emploi des Adjoints techniques

(Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et du CIA (complément indemnitare annuel)

Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2016, portant création du RIFSEEP pour le corps des adjoints techniques.

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP qui comprend 2 parts selon les critères définies en **Annexe 1** pour l'IFSE et **Annexe 2** pour le CIA :

- l'indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle,
- le complément indemnitare annuel (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Les Bénéficiaires : Les agents contractuels ayant au moins 6 mois de présence consécutif sur la commune, agents titulaires et stagiaires exerçant les fonctions du cadre d'emplois :

- Adjoints techniques
- Adjoint technique principal
- Agent de Maîtrise

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, accepte à l'unanimité la mise en place de ce nouveau régime indemnitare pour le corps des adjoints techniques à compter du 01/01/2017.

IX Comptes rendus des différentes commissions :

- Commission culture et communication (14 février 2017)

La commission propose de faire 2 bulletins trimestriels (1 en juin et le second vers octobre) sachant qu'un guide d'accueil sera réalisé cette année.

Le conseil municipal accepte cette idée.

- Commission scolaire (13/03/2017)

Cette année il n'y aura pas d'Olympiade suite au refus du nouvel inspecteur académie.

Dans le cadre de commune nouvelle : la commission propose de réunir les différentes écoles pour se rencontrer.

Mme RAJALU propose une démonstration des TBI (Tableaux blanc interactifs) le lundi 15/05/2017 à 18 h 00 à l'école la fontaine.

Mme SEIGNEUR rappelle que la chasse aux œufs aura lieu le 08/04/2017.

- « Gestes qui sauvent » (18 mars 2017) : Mme CELARD informe l'assemblée que 3 sessions étaient prévues, mais vu le peu de motivations des Chasselais, il y a eu qu'une session où 5 personnes ont participé.

Cette année, les écoles de CM2, la fontaine et Ste Bernadette, seront de nouveau contacter pour leur proposer à la rentrée de septembre « les gestes qui sauvent ».

X. Questions diverses :

- A. Soirée Théâtre « lulu sur la colline » le 03/04/2017 : il reste quelques places pour cette soirée.

B. **Elections présidentielles** : Tableau des permanences pour le 23/04 et le 07/05/2017.

XI Réunion de commission

- Commission sociale (élargie à la santé, petite enfance) : lundi 24/04/2017 à 19 h 30 en Mairie
- Commission culture le mercredi 12/04/2017 à 19 h 30 en Mairie
- Commission fleurissement le mercredi 12/04/2017 à 20 h 30 en Mairie
- Commission commerce le jeudi 20/04/2017 à 20 h 30 en Mairie

XII Prochaine réunion du Conseil Municipal :

Le Lundi 15 Mai 2017